



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Autorité environnementale

Paris, le 11 avril 2025

Nos réf. : AE/25/0364

N° dossier : 2025-049

Affaire suivie par : Laurent MICHEL

laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 90 32

Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

La Directrice générale de l'énergie et du climat

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale
Dossier : Demande de PER de gîtes géothermiques du Delta de la Sauer (67)

Conformément à l'article R. 122-17 du Code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier électronique du 10 avril 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **10 avril 2025**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du Code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante : <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale



Laurent MICHEL



Autorité environnementale